

<b>AVIS DU CSRPN de Bretagne</b> <b>N°2016-18-Espèces protégées</b> <u><b>Avis sur la demande de dérogation pour une opération de lutte contre la Crassule de Helms</b></u>	<b>Examen</b>  <b>le 17 novembre 2016</b>	<b>FAVORABLE</b>
---	---	------------------

**Exposé :**

Le Conservatoire botanique national de Brest a découvert récemment la présence de la Crassule de Helms (*Crassula helmsii*) sur l'étang de Corong à Glomel. Cet étang revêt un enjeu patrimonial fort en raison notamment de ses végétations de berges exondées. Il est nécessaire d'intervenir rapidement pour éliminer l'espèce invasive, par décapage et bâchage (avant la remontée du niveau d'eau). L'opération, menée par le Département des Côtes d'Armor et/ou l'association de mise en valeur des sites naturels de Glomel (AMV), entraînera la destruction de quelques individus de Littorelle à une fleur, espèce protégée au niveau national.

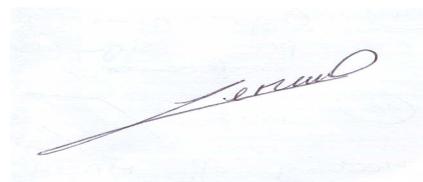
**Débat :**

L'enjeu est ici de maintenir les habitats diversifiés liés aux berges exondées, fortement menacés si la Crassule de Helms se développe. La Littorelle est liée à des habitats très particuliers, mais n'est pas rare à l'échelle régionale. La Bretagne revêt une responsabilité majeure pour le Coléanthe délicat, spécifique des habitats concernés.

**Avis du CSRPN :** favorable (20 votes favorables, 2 abstentions). L'opérateur devra déposer un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de détruire des individus de Littorelle à une fleur (CERFA et lettre d'accompagnement explicitant le contexte de la demande).

Rennes, le 13 décembre 2016

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao